ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

actionnaires

Question écrite n° 9497

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'article L. 225-209-2 du code du commerce qui autorise les sociétés non cotées à racheter leurs propres actions. Il souhaiterait savoir à quelle date le décret organisant la procédure prévue pour la mise en vigueur de cet article sera publié.

Données clés

Auteur : M. Jean-François Mancel
Circonscription : Oise (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 9497
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 novembre 2012, page 6397
Question retirée le : 29 janvier 2013 (Fin de mandat)